Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 28 FEV. 2012
Numéro : A 2760

11 B 3045

NODEA MEDICAL

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social 7 allée de Bouvreuils
Verrières-le-Buisson 91370
RCS EVRY 535090252

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 janvier 2012

L'an deux mille douze, et le 30 janvier, à 10 heures, les associés se sont réunis au siège au7, allée de Bouvreuils à Verrières-le-Buisson (91370), en assemblée générale extraordinaire, sur convocation du gérant.

Sont présents ou représentés .

Monsieur CHATELLIER Florian
Propriétaire de 700 actions, ci 700 actions

Monsieur FARCY René
Propriétaire de 300 actions, ci 300 actions

Total égal au nombre d'actions composant
Le capital social 1000 actions
sur un total de 1 000 actions composant le capital social.

Monsieur CHATELLIER Florian préside la séance en qualité Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- le rapport du gérant,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

- Augmentation du capital social par souscriptions en numéraire, de 34 000 euros,
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs à donner

Le Président donne ensuite lecture du rapport du gérant et ouvre la discussion
Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation du capital d'une somme de 34 000 € pour le porter de 1 000 € à 35 000 € par création de nouvelles parts, à souscrire et libérer par versement d'espèces.

RP FC

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen l'émission de 34 000 actions nouvelles de 1€.
Conformément aux dispositions statutaires, les associés bénéficient d'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles proportionnellement au nombre d'actions dont ils disposent au jour de l'augmentation de capital.

Les actions nouvelles ainsi créées, assujetties à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes à compter du 30/01/2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
L'assemblée générale constate

- que l'intégralité des actions nouvelles se trouve dès à présent souscrite,
- que chacun des souscripteurs a intégralement libéré le montant de sa souscription par des versements en espèces qui ont été déposés au compte ouvert au nom de la société, à la banque La Société Générale – Gif sur Yvette (91190).
-

à savoir Monsieur CHATELLIER Florian pour un montant de 23 800 €.
Monsieur FARCY René pour un montant de 10 200 €.

- qu'en conséquence, les actions nouvelles étant entièrement souscrites et intégralement libérées, l'augmentation de capital se trouve effectivement réalisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles n° 6 et 7 et 8 des statuts

Article 6 – FORMATIONS DU CAPITAL

Il a été apporté au capital de la société

- lors de la constitution, une somme de 1 000 €

Cette somme a été déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation à la banque La Société Générale – Gif sur Yvette (91190).

Lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 30/01/2012, une somme de 34 000 € par souscriptions en numéraire.

Article 7 – Capital

Le capital social est fixé à la somme de 35 000 €.

Il est divisé en 35000 actions sociales égales de 1 € l'une, numérotées de 1 à 35000, intégralement libérées et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

RF FC

Article 8 - REPARTITION DES PARTS SOCIALES

- Monsieur CHATELLIER Florian demeurant 14, rue du Docteur Collé à Bures-sur-Yvette (91440)

24500 actions, portant les numéros 1 à 24500 — 24500 actions

- Monsieur FARCY René demeurant 7 allée des Bouvreuils (91370)

10500 actions, portant les numéros 24501 à 35000 — 10500 actions

Total égal au nombre de actions composant le capital social — 35000 actions

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Fait à Verrières le Buisson
Le 30/01/2012

Monsieur CHATELLIER Florian — Monsieur FARCY René

DUPLICATA

Enregistré à POLE D'ENREGISTREMENT DE PALAISEAU
Le 01/02/2012 Bordereau n°2012/112 Case n°1 — Ext 559
Enregistrement 375 € **Pénalités :**
Total liquidé trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu trois cent soixante-quinze euros
La Contrôleuse des impôts

Adorée RAMIANDRAMANJATO
Contrôleur
des Finances Publiques